



**Mairie**  
**580 route des Boissonnets**  
**01290 BEY**  
**04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Luc PERRAUD, Karyl THEVENIN,; Monsieur Patrice GUILLEMELLE, Madame Nathalie DOST, Mme, Georgette JOUSSERAND, Monsieur Richard BRENOT

Excusés : Monsieur CATHERIN Sébastien Monsieur Jean GALLE (Pouvoir à Monsieur Mîche GADIOLET), Carine THOMAS-MOIROUD (pouvoir à Monsieur Luc PERRAUD)

Membres en exercice : 11	Présents : 8	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Madame Nathalie DOST a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, réuni

- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 28 JUIN 2019 à l'unanimité des membres présents et représentés.
- ❖ DECIDE de prévoir des crédits complémentaires pour régler diverses factures :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
COTE	OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT	COTE	LIBELLES	MONTANT
65548		Autres contributions	+ 11 810.00 €			
023		Virement à la section d'investissement	-11 810.00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>0€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
COTE	OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT	COTE	LIBELLES	MONTANT
2151	21	Travaux de voirie	- 6 000.00 €	021	Virement du fonction	-11 810.00 €
2128	93	Chou d'âne	+ 6 000.00 €			
21538	87	Eclairage leds	-1 050.00 €			
2128	37	Aménagement espaces verts	+ 1 050,00 €			
21538	87	Eclairage leds	-11 810.00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>-11 810.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-11 810.00 €</b>

- ❖ DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 753 425.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 98986 constitué de 5 lignes du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- ❖ DECIDE d'allouer une subvention aux associations mentionnées ci-dessous :

- Cantine ..... 1 000 €uros,
- Sou des écoles ..... 400 €uros

Les crédits nécessaires seront imputés au budget au compte 6574.

**PREND connaissance des remerciements de l'association LECTURE ET LOISIRS concernant l'attribution de la subvention.**

- ❖ ACCEPTE l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020

APPROUVE la mise à jour en conséquence l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre

ACCEPTE la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône

- ❖ PREND connaissance de la demande de l'association TREMPLIN concernant une demande d'aide financière pour un habitant de la commune et décide d'accorder une aide financière exceptionnelle à hauteur de 50 % de la dépense, soit 42.00 euros. Dit que la dépense sera imputée au c/6588 du budget communal
- ❖ DECIDE de participer à l'opération Brioches organisée par l'ADAPEI

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levé à 22 h 45.

Le Maire  
Michel GENTIL

